

Centre Communal  
D'Action Sociale

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de  
L'HORME  
Loire

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 03 septembre,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Présidente.  
Date de la convocation du Conseil d'Administration le 27 août  
2024 :

**Présents :** Mme Audrey BERTHEAS, Mme Claire VINCENT BEAUFRERE,  
Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Celyne GRATESSOLE, Mme Colette  
BOUTEILLE, M. Maurice MANET, M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël  
SANCHEZ

**Absente excusée :** Mme Ericka CLAIN

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	8
Votants	8

Madame la Présidente rappelle les précédentes délibérations en date des 16 juillet 2014, 10 juillet 2020, 20 octobre 2022 et du 06 juin 2024 portant instauration du régime indemnitaire du secrétaire du C.C.A.S., fonction occupée par Madame MERIAT Céline,

Madame la Présidente propose de reconduire Mme MERIAT Céline en tant que secrétaire du CCAS et de fixer l'indemnité sur la base des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) équivalent à un forfait annuel de 1000€ bruts, soit un montant mensuel de 83.33€ bruts (indexable suivant l'évolution du traitement brut annuel de l'agent) à partir du 14/06/2024.

Délibération n° 2024-11

Objet : Indemnité du secrétaire  
du CCAS

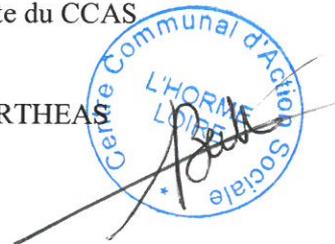
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Reconduit Mme MERIAT Céline en tant que secrétaire du CCAS
- Fixe l'indemnité de la secrétaire du CCAS, sur la base des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) équivalent à un forfait annuel de 1000€ bruts, soit un montant mensuel de 83.33€ bruts (indexable suivant l'évolution du traitement brut annuel de l'agent) à partir du 14/06/2024

L'HORME, le 03 septembre 2024

Mme Le Maire,  
Présidente du CCAS

A. BERTHEAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240903-2024-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2024  
Publication : 10/09/2024